

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée du succès grandissant de l'école de musique de LUDRES qui fête son dixième anniversaire en Novembre prochain.

Avec près de 260 inscriptions en Septembre 1991, contre 202 élève inscrits l'année précédente, le Comité de l'Association de l'Ecole de Ecole de Musique a manifesté le souhait, dans le but d'améliorer l'enseignement musical et favoriser la pédagogie, de regrouper les cours. Jusqu'ici, les cours de musique sont dispensés :

- à la salle Couperin de l'A.J.C.
- à la salle Debussy
- à la Maison Emile Gallé
- à l'école Charcot (logement de fonction)
- à la mairie (salle des fêtes)
- à l'ancienne mairie (préfabriqué)

De ce fait, les professeurs se rencontrent peu et la synchronisation présente beaucoup de difficultés.

A la suite de l'acquisition des locaux de la gare S.N.C.F. (délibération N° 91/01-10 du 28 Janvier 1991), la Municipalité a étudié un projet de réaménagement qui permettrait une adaptation fonctionnelle du rez-de-chaussée de cet immeuble.

Le montant des travaux s'établit ainsi :

- démolition reprise en sous oeuvre	100 000
- changement menuiseries	125 000
- maçonnerie	85 000
- chauffage-isolation	61 000
- isolation accoustique - faux plafonds - doublage	230 000
- peinture - revêtement de sol	155 000
- sanitaire - plomberie	44 000

TOTAL H.T.	800 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour effectuer les travaux d'aménagement des locaux de la Gare S.N.C.F., d'un montant de 800 000 F H.T.,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de M. et M.
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés et avenants y afférent,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1991, en dépenses et en recettes.